

31ème COURSE DE COTE REGIONALE DE PARENTY

REGLEMENT PARTICULIER

ATTENTION !!!!!

REPORTAGE COMPLET SUR FFSA.TV

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard des courses de côte et des slaloms.

L'association sportive automobile ARTOIS LITTORAL II (organisateur administratif) organise le 27 JUIL 2010 sous le patronage de ECURIE LITTORAL 62.(organisateur technique), une course de côte régionale dénommée 31ème COURSE DE COTE REGIONALE DE PARENTY.

Cette épreuve compte pour les championnats du comité régional Nord-Picardie et la Coupe de France 2010 de la Montagne de la FFSA.

Le présent règlement a été approuvé par le comité régional Nord Picardie sous le numéro 15 en date du 22 MARS 2010 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation numéro R 171 en date du 25 MARS 2010.

ARTICLE 1 P : ORGANISATION DE LA COURSE.

1.1.p : Officiels

Collège des commissaires sportifs :	Président	YVES-MARIE MACREZ.LICENCE 4036
	Commissaires sportifs membres	DIDIER SOLECKI.LICENCE 122451 CHRISTINE COLLIN.LICENCE 35901
Direction de course :	Directeur de course	OLIVIER GARROU.LICENCE 4310
	Directeur de course adjoint	
	Commissaires techniques	STEPHANE LEULIETTE.LICENCE 10739 FRANCOIS GODET.LICENCE 173824 PATRICE DEBONTE.LICENCE 6611
	Chargés des relations avec concurrents	JEAN-PHILIPPE BACH.LICENCE 5147
	Chronométrateur	FABRICE CARBONNIER.LICENCE 49353
	Classements	VERONIQUE PIGOT.LICENCE 112507
	Chargé de la mise en place des moyens	DOMINIQUE DUMONT.LICENCE 11447
	Chargé des Commissaires de route	ALAIN NICOLE.LICENCE 5007
	Organisateur administratif	ASA ARTOIS LITTORAL II
	Organisateur technique	ECURIE LITTORAL 62

1.2.p : Horaires :

Clôture des engagements	Mardi 22 JUIL 2010 (voir article 3.1.p)
Publication de la liste des engagés	Au début des vérifications administratives
Vérifications administratives et techniques facultatives	Le 26 JUIL 2010 de 15h00 à 18h00 au parc fermé
Vérifications administratives et techniques obligatoires	Le 27 JUIL 2010 de 7h00 à 10H selon les groupes (voir art 1.3p)
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires	Le Dimanche 27 JUIL 2010 à 9h00
Affichage de la liste définitive des concurrents admis aux essais	Après les vérifications, à 10h00
Essai chronométré (1 obligatoire)	Le Dimanche 27 JUIL 2010 de 8h30 à 10h30
Essais libres (si l'horaire le permet après les essais chronos, à la condition que tous les partants puissent y participer)	Le directeur de course pourra décider s'il peut faire des essais libres ou non et définir les horaires
Affichage de la liste des concurrents admis à la course	15' après la fin de l'essai chrono
Course (en quatre manches)	Le Dimanche 27 JUIL 2010 à partir de 10h30
Affichage des résultats provisoires	Le Dimanche 27 JUIL 2010, 15' après la fin de la course
Remise des prix	Au terme du délai de réclamation.SALLE DES FETES DE PARENTY A 19 Heures Precises

La 31ème COURSE DE COTE REGIONALE DE PARENTY se déroule, pour ce qui est des vérifications, de la réunion du collège des commissaires à la Mairie de PARENTY, du tableau d'affichage au départ, du parc pilote allée du château +RD127 et du parcours RD 125.

1.3.p : Vérifications :

Les vérifications auront lieu (se présenter 15' avant le début de la tranche horaire aux vérifications administratives)

- Avant 8h30 pour les voitures des groupes N et FN, A et FA
- Avant 9h00 pour les voitures des groupes F, GT et Z
- Avant 9h30 pour les voitures des groupes D/E, C3, CN et CM

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au GARAGE DUMONT 8 RUE DU BIEZ 62230 OUTREAU, Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 45 euros TTC.

Les concurrents sont tenus de présenter aux vérifications, la fiche d'homologation, le passeport technique.

Aucune vérification ne pourra avoir lieu après 8h45, sauf celles proposées par le directeur de course ou ordonnées par le collège des commissaires sportifs.

1.4.p : Dispositions particulières :

La 31^{ème} COURSE CE COTE DE PARENTY s'est engagée à respecter le règlement type du comité régional du sport automobile Nord Picardie, notamment en ce qui concerne les horaires, le montant des droits d'engagement et la remise des prix. L'organisateur s'engage à faire parvenir par fax les résultats dès le lendemain de l'épreuve. Dans le cas où les dispositions prévues ne sont pas respectées, le bureau du comité pourra annuler les points attribués pour cette épreuve. Les concurrents en seront informés par affichage sur une épreuve suivante.

D'autre part, les classements seront disponibles sur Internet : www.sportautonord.com après chaque épreuve et ils seront affichés au tableau d'affichage des épreuves suivantes.

ARTICLE 3 P. : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.p : Engagements :

- Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à : DOMINIQUE DUMONT 8 RUE DU BIEZ 62230 OUTREAU ou FAX.0321804839
- La liste des engagés sera close dès que le nombre maximum des engagés prévu à l'article 4.1.p aura été atteint, et au plus tard le Mardi 22 Juin 2010 à minuit.
- Les droits d'engagement sont fixés à **110 euros** pour les engagements parvenus avant le Mardi 22 Juin 2010 et avec les droits joints. Ces droits étant doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité obligatoire et facultative de l'organisateur Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.
- Les concurrents déclarant forfait avant le début des vérifications seront intégralement remboursés. Les concurrents voulant contacter l'organisateur pendant la durée de l'épreuve peuvent appeler le **03 21 81 56 68**. **Tout concurrent ayant pris le départ de la manche d'essai ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.**
- Si 4 jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 40, l'organisateur se réserve le droit d'annuler celle-ci. Les engagés seront prévenus de cette décision.

ARTICLE 4 P : VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.1.p : Voitures admises.

Le nombre maximum de concurrents admis est fixé à 120. Une même voiture pourra être utilisée par plusieurs pilotes. Les groupes admis figurent à l'article 4 du règlement standard.

4.2.7 :Echappement.105 Db maxi pour voitures fermées et 110dB maxi pour voitures ouvertes.

ARTICLE 5 P : PUBLICITES

Les publicités obligatoire et optionnelle seront précisées par un communiqué de l'organisateur qui sera remis lors des vérifications.

ARTICLE 6 P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1.p : Parcours.

Le plan de la 31^{ème} course de cote de PARENTY est en annexe. Elle sera longue d'environ 1300 mètres. La pente moyenne sera de 3%. La course se déroulera avec au moins 1 manche d'essai chronométrée et 4 manches en course. Chaque voiture partira pour la course, dans l'ordre inverse des numéros. Les départs seront donnés par des feux. Le chronométrage se fera par des cellules au 1/100^o de seconde.

6.5.p : Parc concurrent :

Les parcs concurrents seront situés allée du château+RD 127 . Ils seront accessibles dès le début des vérifications. Les remorques seront garées au même endroit.

6.6.p : Parc fermé final.

Les voitures devront rester en parc fermé jusqu'à la fin du délai de réclamation. Les pilotes dont les voitures sont absentes du parc seront obligatoirement exclus. A l'issue de la dernière manche de course, le parc concurrent sera le parc fermé de la course.

6.7.p : Tableaux d'affichage :

Les tableaux d'affichage seront placés pendant toute la durée de la course au départ . Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8.p : Permanence.

Pendant l'épreuve, une permanence sera assurée au P.C. organisation à proximité de la ligne de départ. Le téléphone est le **03.21.81.56.68**. Le centre de secours le plus proche a été info

ARTICLE 7 P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE.

7.2.p : Briefing :

Il n'y a pas de briefing prévu.

7.3.p : Course :

Il y aura 4 manches qui se dérouleront successivement à partir de 10h30. Les pilotes se présenteront dans l'ordre décroissant de leurs numéros. S'ils ne se présentent pas dans cet ordre, ils pourront être pénalisés de 5 secondes qui seront ajoutées au temps réalisé pour la manche considérée. La participation est obligatoire pour les 4 manches, sauf en cas de casse mécanique ou accident constaté par un commissaire technique.

7.4.p : Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve. Des contrôles peuvent être effectués dans les structures ou par la prise de température des pneus sur la grille de départ.

ARTICLE 8 P : PENALITES

Echauffement des pneumatiques	Exclusion de l'épreuve
Passage dans un ordre différent que celui prévu	5 secondes ajoutées à la manche
Non-participation à au moins une manche d'essais	Décision du collègue des commissaires
Bruit (105 db) dépassé lors d'un contrôle	Mise à la norme pour la manche suivante sinon annulation du (des) temps concerné(s)

ARTICLE 9 P : CLASSEMENT.

Le classement sera réalisé en tenant compte du meilleur temps réalisé sur une des 4 manches de course confondues. En cas d'ex æquo, ce sera le meilleur deuxième temps, puis éventuellement le 3^{ème}, puis les résultats des manches d'essais.

Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage, 15 minutes après la fin de la dernière manche de la course. Ils seront définitifs, au plus tôt, 30 minutes après l'affichage provisoire.

Il y aura un classement général, un classement par classe dans les groupes, un classement féminin.

Une attribution des points aura lieu conformément au règlement de la coupe de France des Montagnes et au règlement du championnat du comité régional.

ARTICLE 10 P : PRIX

10.2 p : Prix.

Les prix suivants seront prévus (les prix ne sont pas cumulables) (en euros) :

Classement général	195, 155, 105
Dans chaque classe	
• De 1 à 3 partants :	60
• De 4 à 8 partants :	90, 60
• Plus de 8 partants :	110, 60, 40
Féminin (idem classes)	

Une récompense est prévue pour les commissaires.

10.3 : Coupes :

De nombreuses coupes seront distribuées. (voir article 10.5)

10.4 : Podium

Un podium (facultatif) sera prévu après l'arrivée, avec la présentation des 3 premiers du classement général et les vainqueurs de chaque classe.

10.5 : Remise des prix et coupes.

L'organisateur fera un communiqué distribué aux vérifications pour donner la procédure de remise des coupes (soit au podium après l'arrivée, soit lors d'une remise des prix dont l'heure et le lieu seront précisés par un communiqué)

Les prix seront envoyés par courrier aux pilotes, dans les 48 heures suivant l'épreuve.

Les coupes seront remises soit lors de la présentation au podium, soit lors de la remise des prix si l'organisateur en a prévu une.

NOTE D'INFORMATION :

Les signataires du présent bulletin d'engagement déclarent avoir pris connaissance et accepter les règlements de la FFSA et de la FIA, y compris pour ce qui concerne les documents qui seraient portés à leur connaissance (additifs, bulletins, briefings, communiqués et décisions) ils déclarent notamment :

Que les indications portées sur le bulletin sont sincères et véritables.

Etre informés des règles concernant le dopage (voir www.afld.fr)

Connaître et accepter les risques inhérents à la discipline.

Que la voiture engagée est conforme aux règlements de la FFSA+FIA.

Utiliser des équipements de sécurité conformes aux règlements.

Ne pas effectuer de recours contre les organisateurs pour tous les incidents ou accidents survenant pendant la compétition.

